

ARRÊTE MUNICIPAL
ENVIRONNEMENT - HYGIENE



Portant réouverture administrative de l'établissement de restauration « NAMESTE » sis 9, rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye

Nous, Arnaud PERICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Conseiller Départemental des Yvelines, Chevalier de la Légion d'honneur,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement CE 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004, relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,

VU le règlement CE n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des aliments,

VU le rapport d'inspection du 11 septembre 2023 portant fermeture administrative temporaire de l'établissement de restauration « NAMESTE » sis 9, rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye, du 11 septembre 2023,

VU le rapport d'inspection du 21 septembre 2023, ci-joint, établi par Madame CAZAU et Madame DARRÉ, Inspecteurs de Salubrité, habilités et assermentés, du Service Communal d'Hygiène et Santé, relatif à l'établissement « NAMESTE » sis 9, rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye,

VU le dossier photographique réalisé par les enquêteurs lors de ce contrôle,

CONSIDERANT qu'il ressort de cette contre-visite du Service Communal d'Hygiène et Santé réalisée le 21 septembre 2023, que les mesures correctives sollicitées par l'arrêté municipal de fermeture administrative temporaire du 11 septembre 2023, ont été mises en œuvre,

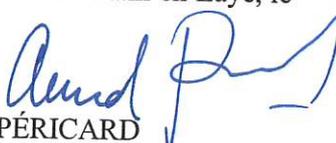
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de la Ville de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye de lever l'arrêté municipal portant fermeture administrative temporaire de l'établissement de restauration «NAMESTE» sis 9, rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye du 11 septembre 2023,

ARRÊTE

Article 1er. – Monsieur MIAH MAMUN, exploitant l'établissement de restauration à l'enseigne « NAMESTE » sis 9, rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye (N° SIRET 507 832 335 000 16) est autorisé à reprendre l'activité de restauration, dès notification du présent arrêté.

Article 2 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, chef de District, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le Chef de Service de la Police Municipale, Madame la Directrice de la Prévention et de la Sécurité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le


Arnaud PÉRICARD

09 OCT. 2023